

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE
DU NORD DES MASKOUTAINS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 18 décembre 2023 à la caserne située au 174, rue Saint-Germain de la Municipalité de Saint-Hugues.

Est présent sur place :

Mme Audrey Lussier, M. Alain Jobin et M. Simon Valcourt et M. Yves Guérette, président

Assistent également à la séance:

Benoit Gaudette, directeur incendie
Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière

À dix-neuf heures quarante et un (19h41), M. Yves Guérette, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

2023-12-123

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2023;
4. **TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Comptes à payer au 16 décembre 2023
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Calendrier des séances 2024
 - 5.2 Dépôt – Lettre planification audit comptable
 - 5.3 FQM Assurance- Assurance accident pompier – Renouvellement 2024
 - 5.4 Carte de crédit – Approbation - secrétaire-trésorière
 - 5.5 Dossier RH – prolongation probation
6. **DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
 - 6.1 CAUCA – Survi-mobile – Renouvellement 2024
 - 6.2 Souper de Noël – service incendie
 - 6.3 Budget : Achats petits outils
 - 6.4 Formation – Officier 1
 - 6.5 Formation prévention – Introduction risque d'incendie agricole
 - 6.6 CAUCA – Survi-véhiculaire – Renouvellement 2024
7. **INFORMATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
8. **IMMEUBLES :**
9. **INFORMATIONS DIVERSES**
10. **VARIA :**
11. **INCENDIE :**
 - 11.1 Rapport mensuel – novembre 2023
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert et en ajoutant le point 6.6 CAUCA – Survi-véhiculaire – Renouvellement 2024.

2023-12-124

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2023**

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2023 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2023 et d'en autoriser les signatures.

2023-12-125

ADOPTION DES COMPTES À PAYER 16 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter les comptes à payer tels qu'ils ont été déposés au 16 décembre 2023.

2023-12-126

CALENDRIER DES SÉANCES 2024

Il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires de la Régie pour 2024, conformément aux dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*. Ces séances se tiendront le mardi au siège social situé au 174, rue Saint-Germain, Saint-Hugues et débuteront à 19h45 :

16 janvier	09 avril	09 juillet	15 octobre
13 février	14 mai	13 août	12 novembre
19 mars	11 juin	10 septembre	10 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

DÉPÔT – LETTRE PLANIFICATION AUDIT COMPTABLE

La secrétaire-trésorière dépose au membre du CA, la lettre qu'elle a reçue de la firme FBL datée du 15 novembre 2023 concernant la planification de l'audit comptable.

2023-12-127

FQM ASSURANCES – ASSURANCE ACCIDENT POMPIER – RENOUELEMENT 2024

Considérant l'avis de renouvellement reçu de la FQM Assurances relativement au renouvellement de l'assurance accident couvrant les pompiers de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains pour l'année 2024 ;

Considérant la volonté des membres du conseil municipal de conserver cette couverture d'assurance pour les pompiers œuvrant dans la Régie ;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de renouveler la police d'assurance accident pour les pompiers, numéro R49180-1 au coût de 1 581\$ plus taxes applicables pour l'année 2024 ;

2023-12-128

CARTE DE CRÉDIT – APPROBATION – SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Considérant la résolution no 18-09-103 adoptée le 11 septembre 2018 et confirmant l'embauche de Madame Andrée-Anne Beauregard à titre de secrétaire-trésorière.

En conséquence, il est proposé par le M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité :

Que la personne morale délègue, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de carte de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

Que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

Que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;

Que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes

émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

Que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Cartes, le cas échéant;

Andrée-Anne Beaugard, secrétaire-trésorière;

D'autoriser la secrétaire-trésorière à faire la demande d'une carte de crédit à son nom (Andrée-Anne Beaugard) avec une limite de 3 000 \$ et à signer pour et au nom de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains cette demande;

Que la Fédération puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

2023-12-129

DOSSIER RH - PROLONGATION PROBATION

Considérant la résolution 2023-03-36 adoptée le 21 mars 2023 par laquelle le conseil de la Régie a approuvé les modalités d'embauche de Mme Alexandria Boucher afin de retenir ses services à titre de préventionniste avec une période de probation de 6 mois;

Considérant son absence d'une durée de 9 semaines pour bénéficier d'un congé parental et les difficultés démontrées au niveau de la gestion des tâches et des dossiers;

Considérant l'analyse de son travail effectué par la secrétaire-trésorière et son rapport remis au conseil;

Considérant la nécessité de prolonger la période de probation afin de permettre à l'employée de s'adapter à sa nouvelle réalité familiale et professionnelle, le tout dans le but d'avoir une analyse réelle de sa capacité de gestion de ses tâches;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité de prolonger la période de probation de Mme Alexandria Boucher pour une durée supplémentaire de six mois soit 26 semaines travaillées à partir du 12 décembre 2023.

2023-12-130

CAUCA – SURVI-MOBILE – RENOUELEMENT 2024

Considérant l'entente de fourniture de services Survi-Mobile, soit le contrat d'un terme de 3 ans proposé par la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) de Saint-Georges, district de Beauce;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité d'autoriser la secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, le contrat suivant, d'un terme de 3 ans débutant le 1^{er} janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2026, avec la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) de Saint-Georges, district de Beauce comme suit plus taxes :

- Fourniture de service Survi-Mobile :
 - 1^{ère} année : 1 900.00\$
 - 2^e année : 1 957.00\$
 - 3^e année : 2 015.71\$

2023-12-131

SOUPER DE NOËL – SERVICE INCENDIE

Il est proposé par Mme Audrey Lussier, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité d'octroyer un montant de 30\$ par pompiers présents pour le souper pour un montant maximal de 750\$ pour le souper de Noël des pompiers qui aura lieu le 27 janvier 2024.

2023-12-132

BUDGET : PETITS OUTILS

Considérant la demande concernant les besoins en équipement;

Considérant que les achats demandés, avant les taxes applicables, sont les suivants soit l'acquisition de :

- Une « strap velcro pour Iron kit », pour la somme de 25.94\$;
- Deux lumières strobe Ambre, pour la somme de 304.68\$
- Deux lumières strobe Bleu, pour la somme de 304.68\$

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité d'approuver les achats mentionnés à la présente résolution selon la soumission SC20017369 de Boivin et Gauvin en date du 16 novembre 2023.

2023-12-133

FORMATION – OFFICIER 1

Considérant la demande de M. Benoit Gaudette et M. Sébastien Daviau pour la formation d'officier 1 débutant le 9 janvier 2024;

Considérant que par cette formation, ils pourront également transmettre de la formation au sein de la Régie;

Considérant les nouveaux défis qui se pointent au niveau de l'incendie, des ressources humaines et autres;

Considérant le rapport administratif de la secrétaire-trésorière;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M. Benoit Gaudette et M. Sébastien à procéder à l'inscription pour la formation d'officier 1 et d'en assumer les coûts.

2023-12-134

FORMATION PRÉVENTION – INTRODUCTION RISQUE D'INCENDIE AGRICOLE

Considérant la demande de Mme Alexandria Boucher pour la formation « Introduction aux risques d'incendie agricole »;

Considérant que par cette formation, elle pourra parfaire ses connaissances des risques prépondérants dans les municipalités membres de la Régie;

Considérant la recommandation de la secrétaire-trésorière;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Alexandria Boucher à procéder à l'inscription pour la formation « Introduction aux risques d'incendie agricole » et d'en assumer les coûts.

2023-12-135

CAUCA – SURVI-VÉHICULAIRE – RENOUELEMENT 2024

Considérant l'entente de fourniture de services Survi-Véhiculaire, soit le contrat d'un terme de 3 ans proposé par la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) de Saint-Georges, district de Beauce;

En conséquence, il est proposé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité d'autoriser la secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, le contrat suivant, d'un terme de 3 ans débutant le 1^{er} janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2026, avec la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) de Saint-Georges, district de Beauce comme suit plus taxes :

- Fourniture de service Survi-Véhiculaire :
 - 1^{ère} année : 2 100.00\$
 - 2^e année : 2 163.00\$
 - 3^e année : 2 227.89\$

INFORMATION DU DIRECTEUR

Aucun point

IMMEUBLES

Aucun point

INFORMATIONS DIVERSES

Aucun point

VARIA :

Aucun point

INCENDIE

DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL – NOVEMBRE 2023

Le directeur dépose le rapport mensuel du mois de novembre 2023 concernant les interventions du service incendie et fait un retour sur celles-ci.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes. Le conseil n'a reçu aucune question par courriel.

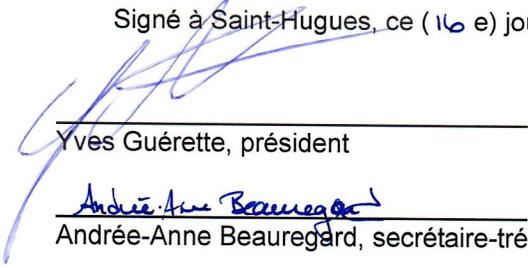
2023-12-136

LEVÉE DE LA SÉANCE

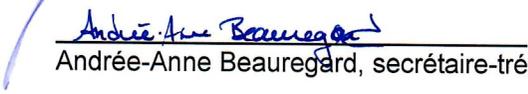
À vingt heures cinquante-neuf (20h59), il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Hugues, ce (16^e) jour de janvier 2024.



Yves Guérette, président



Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière